

Mars 2018



Madame, Monsieur,

Le 4 avril prochain sera présenté en conseil des ministres le projet de loi logement baptisé « ÉLAN » (Évolution du Logement et Aménagement Numérique). Ce projet de texte prévoit, entre autres,

le regroupement des organismes Hlm qui gèrent moins de 15 000 logements. Seine-Saint-Denis habitat sera force de proposition dans ce cadre mais qu'on ne s'y trompe pas : ce projet de loi se place dans la continuité de la loi de finances 2018 qui a considérablement diminué les ressources des organismes Hlm, à travers la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS). Il ne constitue pas une solution au problème du logement. Le président de la République a appelé à un choc de l'offre. Nous nous dirigeons plutôt vers une chute de l'offre. L'ensemble des organismes Hlm du département alertent donc les pouvoirs publics et en premier lieu l'État : la rénovation urbaine et la transformation des quartiers ne pourront être menées. L'urgence n'est pas la réorganisation des organismes Hlm. L'urgence, c'est de garantir aux locataires Hlm que leurs bailleurs auront les moyens de rénover leurs cités. L'État doit prendre ses responsabilités. Notre boussole est et restera le développement de la Seine-Saint-Denis et la satisfaction de nos locataires !

Stéphane Troussel

« Eau solidaire », un dispositif d'aide financière pour les personnes en difficulté

L'accès à l'eau est un droit vital. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France proposent des aides adaptées aux personnes qui, temporairement ou durablement, éprouvent des difficultés à régler leur facture d'eau.

Cette aide financière est versée directement au bailleur et vient en déduction des impayés de charges d'eau du foyer. À qui cette aide est-elle destinée ? Aux foyers en difficulté financière dont le montant des charges annuelles d'eau dépasse 3% des ressources.



► Pour bénéficier de l'aide financière « Eau Solidaire », adressez-vous à votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou à votre mairie.

► Pour rappel, des dispositifs existent aussi pour aider les ménages en situation de précarité à payer leurs factures d'énergie (rendez-vous sur <https://chequeenergie.gouv.fr/>)

Journée internationale des droits des femmes 2018

Le 7 mars 2018, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Seine-Saint-Denis habitat a eu l'honneur d'accueillir Madame Ghada Hatem, gynécologue-obstétricienne, médecin-chef à la Maison des femmes à Saint-Denis.

Cette rencontre fut l'occasion pour Ghada Hatem de rappeler des chiffres accablants : en France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint et, dans le monde, une femme sur trois a déjà été victime de violences. Les situations de détresse sont particulièrement fréquentes dans le département de la Seine-Saint-Denis en raison de la précarité extrême qui touche davantage les femmes migrantes, les femmes en situation administrative difficile, les femmes en rupture de liens sociaux et familiaux.

C'est pour venir en aide aux femmes vulnérables ou victimes de violence que la Maison des femmes a été inaugurée en juin 2016, à l'entrée du Centre Hospitalier Delafontaine à Saint-Denis. Il s'agit de la première structure en France à offrir une prise en charge globale des femmes victimes de violences. Ouverte directement sur la rue, elle offre un accueil confidentiel et sécurisé.

► Pour en savoir plus : <https://www.lamaisondesfemmes.fr/>



11 000

c'est le nombre d'arbres que gère
Seine-Saint-Denis habitat à l'échelle
des 30 communes où l'Office est présent.

#Pratique Punaises de lit : ayez les bons réflexes !

Disparue depuis de nombreuses années de nos foyers, la punaise de lit est de retour en France et dans de nombreux pays. Même les logements les plus propres peuvent être infectés. La punaise pique, essentiellement la nuit, et se cache à proximité des couchages. Nichée dans les plis du matelas, des tapis et les recoins des murs et des plinthes, elle est difficile à repérer.

Si vous trouvez des punaises de lit chez vous, il faut agir vite, en traitant votre logement et en prévenant Seine-Saint-Denis habitat !

Vous l'avez repérée ? Voici les bons gestes à faire avant toute intervention professionnelle :

- ▶ **Je signale au plus vite à l'Office sa présence.**
- ▶ **J'inspecte méticuleusement les matelas, meubles et vêtements.**
- ▶ **Je frotte les meubles avec de l'eau savonneuse ou au bicarbonate de soude et les matelas à la vapeur d'eau (120°C).**
- ▶ **Je n'utilise pas de traitements chimiques et insecticides qui ont une efficacité limitée et rendent les punaises plus résistantes.**
- ▶ **Je lave les vêtements, housses et rideaux en machine à 60°, puis je les stocke dans des sacs fermés hermétiquement.**
- ▶ **Je jette les vêtements et le linge de maison inutilisés.**
- ▶ **Je congèle les vêtements fragiles qui ne peuvent être lavés pendant 72 heures à - 20°C.**
- ▶ **Je passe minutieusement l'aspirateur dans tous les recoins de l'appartement (notamment sur les replis du matelas) puis je jette le sac hermétiquement fermé aux ordures.**
- ▶ **Je renouvelle plusieurs fois ces opérations et je veille à ne pas stocker les objets infectés dans les parties communes.**
- ▶ **Lorsque l'intervention d'une entreprise est nécessaire, je respecte le protocole que l'Office me transmet et je prépare mon logement avant l'arrivée du professionnel.**



Pour plus d'informations, consultez le guide « Comment se débarrasser des punaises de lit ? »

sur www.seinesaintdenishabitat.fr

Rubrique grise à droite :

Au service du locataire

- ▶ Les publications
- ▶ Les guides



Suivez notre actualité sur Facebook

Conseils pratiques, événements et réunions publiques, informations sur vos cités, avancées des travaux, etc. Rejoignez-nous sur notre page @SeineSaintDenisHabitat pour suivre toute notre actualité.



Parkings à louer



Seine-Saint-Denis habitat propose à ses locataires des places de parking à la location.

Selon les résidences, il s'agit d'emplacements extérieurs ou souterrains, numérotés, libres ou en box...

Si vous êtes intéressé, adressez-vous à votre agence ou à votre Point d'accueil, qui pourra vous informer sur l'offre disponible dans votre résidence. Votre gardien peut également vous renseigner sur les places de parkings autour de chez vous.